

## L'AIDE DOMESTIQUE :

# UN CONSENSUS EN ÉVOLUTION

« Il avait été convenu lors du Sommet de 1996 qu'il n'était pas question que les entreprises d'économie sociale se substituent au secteur public, se rappelle François Lamarche, conseiller syndical à la CSN. L'enjeu de l'aide domestique a été débattu pendant plusieurs années à la CSN. Les discussions ont même conduit à un colloque spécial en 1999, portant sur le rôle des CLSC. Le consensus auquel nous en sommes arrivés est que les soins à la personne prescrits pour des

raisons syndicales ou psychosociales doivent être assumés par les CLSC. Toutes les autres activités de soutien peuvent être assumées par des entreprises d'économie sociale, cop ou OBNL. »

François Lamarche se souvient de vifs débats au sein de sa centrale il y a cinq ou six ans, débats qui se sont atténués depuis. « Les gens ont pris conscience que l'économie sociale ne se limite pas à l'aide domestique, que les craintes de pertes d'emplois ne se sont pas réalisées et que des protocoles d'entente ont été signés. »

Ce consensus tiendra-t-il dans la société? Le conseiller syndical perçoit un clivage entre les OBNL et les coopératives. « Les coopératives liées au mouvement Desjardins souhaitaient élargir le panier de services. Vers 1998, le mouvement Desjardins souhaitait ainsi redorer sa mission sociale. Il a abandonné ce projet devant le tollé soulevé non seulement dans le mouvement syndical, mais aussi dans les institutions publiques. La fédération représentant les coopératives maintient toutefois encore aujourd'hui ce projet et souhaiterait que le mouvement Desjardins s'y engage. Ces coopératives souhaiteraient offrir des soins infirmiers, médicaux et professionnels que l'on retrouve dans les CLSC. Des services offerts gratuitement deviendraient facturés et seraient offerts par des gens moins bien rémunérés que ceux du secteur public. Le gouvernement québécois n'est pas allé dans cette voie. Le nouveau gouvernement libéral risque toutefois de modifier la politique gouvernementale. »



La Maisonnette du Sud-Ouest

La vie quotidienne laisse toutefois place à des zones grises, incertaines, dans la détermination des services. « Nous préconisons que les syndicats locaux s'impliquent dans des discussions avec les CLSC et les entreprises d'économie sociale pour convenir concrètement de l'action sur le terrain afin de diminuer les susceptibilités. »

Ce cahier d'information de quatre pages traitant du développement de l'économie sociale au Québec est édité conjointement sous l'entière et seule responsabilité des organisations suivantes :



**Le Chantier de l'économie sociale** est une organisation autonome et permanente visant la promotion et le développement de l'économie sociale. Le Chantier est une corporation à but non lucratif regroupant les grands mouvements sociaux, les acteurs du développement local et les promoteurs d'entreprises d'économie sociale.



**Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)** est un fonds de capital de risque à but non lucratif qui a pour mission de rendre accessible un financement adapté à la réalité des entreprises d'économie sociale. Il vise à soutenir l'essor des entreprises collectives par l'injection de capital de conivence servant de levier financier pour la réalisation de leurs projets.

On peut contacter ces organismes aux numéros de téléphone suivants :

Chantier : (514) 899-9916  
CSMO-ÉSAC : (514) 259-7714  
RISQ : (514) 866-2355  
Fonds de financement coopératif et Filaction : (418) 522 3334



**Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC)**, organisme à but non lucratif, vise à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement et de formation à l'intention de la main-d'œuvre et des entreprises et organismes du secteur, en favorisant et en consolidant la concertation et le partenariat. Le CSMO-ÉSAC est financé par Emploi-Québec.

Production de ce cahier : Carine Guidicelli, Mélanie Jolin, Joël Lebossé, Jean Robitaille

Graphisme : Composition Fleur de Lysée

**FILACTION** Filaction, le Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires du Québec, est un Fonds de capital de risque à but non lucratif créé à l'initiative de Fondation-CSN. Il a le mandat de capitaliser les entreprises de l'économie sociale, Coopératives et OBNL.

**FONDS DE FINANCEMENT COOPÉRATIF** Le Fonds de financement coopératif est le fruit d'une association entre Fondation, le RISQ et le Filaction. C'est un fonds de capital de risque qui investit exclusivement dans des entreprises collectives coopératives et OBNL.